

FAQ : Réponses aux Questions des Candidats - Avis de Préqualification GUCE

Q1. Combien d'utilisateurs du système et combien de transactions sont estimées ?

R1. Le nombre d'utilisateurs correspondra au nombre d'opérateurs économiques qui effectuent des opérations d'importation, d'exportations et de transit en Mauritanie. A cet effet, le chiffre exact est difficilement trouvable car il faudra déterminer le nombre de personnes morales et physiques qui font du commerce (qui importent et exportent) en Mauritanie. Cependant le nombre de transactions annuelles se situe à 114 000 en moyenne, sur les 3 dernières années.

Q2. A quelle date souhaitez-vous le lancement des opérations ?

R2. Avant la fin de l'exercice 2023.

Q3. Pouvez-vous fournir une liste des ministères et départements qui participeront au projet ?

R3. Les parties concernées :

- Différents Ministères chargés de délivrer les autorisations préalables à l'importation et l'exportation de marchandises en Mauritanie ;
- La Direction Générale des Douanes (DGD) ;
- La Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture de Mauritanie (CCIAM);
- La Direction Générale des Impôts (DGI) ;
- Les Ports ;
- Le Conseil Mauritanien des Chargeurs (CMC) ;
- Les compagnies maritimes ;
- Les Compagnies aériennes ;
- Les Chargeurs ;
- Les Transitaires ;
- Les Transporteurs ;
- Les Banques commerciales désignées par l'Etat ;
- Les Manutentionnaires ;
- Et toute autre entité qui agit dans la chaîne du commerce extérieur.

4. Quels sont les systèmes d'information actuels utilisés par les agences gouvernementales ?

R4. Le système d'information TRACES (pour la délivrance des certificats sanitaires et phytosanitaires au niveau du ministère des pêches) et Sydonia Word+ au niveau de la Direction Générale des Douanes.

5. Est-ce que la Direction Générale des Douanes sera intégrée au système et y a-t-il une autre entité tierce devant être intégrée ?

R5. La Direction Générale des Douanes sera intégrée ainsi que le système d'information qui lui est relatif (intégré et non pas remplacé) dans le GUCE

6. Pouvez-vous partager une liste de documents nécessaires au commerce extérieur qui devront être inclus dans le guichet unique ?

R6. Document relatif à la loi numéro 2018-022 portant sur les transactions électroniques (que vous trouverez ci-joint, à la page 464 du document).

7. Concernant la standardisation des documents et données des douanes, le ministère fournira-t-il des modèles dans l'appel d'offres ou est-ce que l'entreprise participant à l'appel d'offres proposera ses propres documents/modèles ?

R7. Il sera judicieux que les entreprises qui participeront à l'appel d'offres, proposent leurs propres documents/modèles